



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

N° 23/023

Date de convocation
22 juin 2023

Date d'affichage
22 juin 2023

Nombre de conseillers

En exercice 27

Présents 15

Pouvoirs 11

Votants 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COUBRON

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic TORO, Maire, Conseiller Régional d'Ile-de-France et Vice-Président de Grand Paris Grand Est.

La séance est ouverte à 20h00.

Etaient présents :

Ludovic TORO, Maire,
Claude SPIQUEL, Sébastien GASPARD, Patricia ROBIDA, Jean-Louis ALEXANDRE, Mélanie LE SAUTER, Jean-Yves CONNAN, Maires Adjoints,
Patrick VERGE, Joël LEFEVRE, Martine BOUVET, Conseillers Municipaux Délégués, Pascal COMMEAUX, Maryse FLECHE, Sandrine STENECK, Francis NGASSI TAGA, Jean-Claude MATHIAS Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés :

Céline RUVA pouvoir à Sébastien GASPARD,
Willy KLEIN pouvoir à Claude SPIQUEL,
Pascale COLTIER pouvoir à Patricia ROBIDA,
Jacques PLAISANT pouvoir à Pascal COMMEAUX,
Alain PAPIN pouvoir à Joël LEFEVRE,
Carine MARY pouvoir à Martine BOUVET,
Manon HELARY pouvoir à Ludovic TORO,
Céline KONIGSBAUER pouvoir à Mélanie LE SAUTER,
Benjamin TOUITOU pouvoir à Sandrine STENECK,
Kenza LHAMZI pouvoir à Jean-Louis ALEXANDRE,
Evelyne GUERIN pouvoir à Jean-Claude MATHIAS

Absents excusés non représentés :

Roselyne BRUNON.

Jean-Louis ALEXANDRE est désigné comme secrétaire de séance.

NOTE DE SYNTHÈSE

Pour rappel le vote du budget 2023 est intervenu le 5 avril 2023 (délibération N°23/016).

Au stade du vote du budget Primitif 2023 nous n'avions pas connaissance de toutes les données budgétaires 2023. Il convient donc de procéder à des ajustements budgétaires rendus nécessaires par l'évolution des recettes et des besoins budgétaires.

En ce qui concerne **la section de fonctionnement**, nous retrouvons essentiellement les modifications suivantes :

Objet :

**DECISION MODIFICATIVE
N°1 – BUDGET VILLE 2023
AJUSTEMENT BUDGETAIRE**

Vote :

**POUR : 24
CONTRE : 0
ABTENTIONS : 2 (Evelyne
GUERIN et Jean-Claude
MATHIAS)**

. Un ajustement budgétaire en lien avec les **changements de fiscalité**. La ville venant de passer à 5017 habitants elle devient éligible directement aux droits d'enregistrement et de mutation via l'article comptable 73123 alors que jusqu'au 31 décembre 2022, la ville ne dépassant pas le seuil des 5000 habitants elle percevait la taxe additionnelle sous la forme d'une compensation versée une seule fois/an sur l'article 7482. Il convient donc de procéder à une rectification budgétaire en affectant la recette sur l'article 73123 et non pas sur l'article 7482 comme cela a été voté.

. L'ajustement **des dotations de l'Etat** communiquées après la préparation du budget 2023. Ainsi nous devons constater les dotations publiées sur le portail de la DGCL publiées le 31 mars 2023, soit :

- Une **dotacion forfaitaire** de 307 557 € contre 302 000 € inscrits au budget ;
- Une **dotacion de solidarité rurale** de 79 687 € (la ville est éligible pour la première fois en 2023) ;
- Une **dotacion nationale de péréquation** de 40 560 € contre 34 000 € inscrits au budget.

En ce qui concerne la **section d'investissement**, nous retrouvons essentiellement les ajustements suivants :

. L'ouverture de crédit de 7000 € en dépenses à l'article 4541101 permettant de procéder à la **consignation de la somme de 7000 € tel que prescrit par jugement du Tribunal de Grande Instance de Bobigny** en date du 21 avril 2023 dans le cadre du contentieux engagé par la commune liée au dossier de péril (arrêté du 1^{er} avril 2021) portant sur le mur de propriété sis 2 rue de l'Eglise à Coubron et provisoire

. L'inscription de nouvelles recettes d'investissement compte tenu des **notifications de subventions d'investissement intervenues depuis le vote du budget primitif**. Nous retrouvons entre autres les subventions suivantes :

- Conversion LED de l'ensemble des dispositifs lumineux de la salle de spectacles Jean CORLIN (DETR 2023),
- Remplacement des 3 chaudières gaz les plus énergivores et vétustes : Hôtel de Ville, Cantine centrale et Crèche municipale (DETR 2023),
- Remplacement de 44 luminaires d'éclairage public par des technologies réduisant les consommations et la pollution lumineuse (REGION),
- Soutien à l'équipement des forces de sécurité de la Commune (REGION),
- Quelques ajustements entre les subventions inscrites et les subventions accordées,

Ces notifications de subventions peuvent impacter la section d'investissement tant en recettes qu'en dépenses avec l'inscription des dépenses d'équipements et des subventions liées lorsque ces dernières étaient conditionnées à la notification des subventions.

Après avoir intégré les nouvelles dépenses et les nouvelles recettes, il est proposé **d'augmenter le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur de 16 900,20 €.**

La présente décision modificative, équilibrée en dépenses et en recettes, ne remet donc pas en cause l'équilibre budgétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le Budget Primitif 2023 voté le 5 avril 2023 (délibération N°23/016) ;

CONSIDERANT que le budget Primitif 2023 est arrêté en section de fonctionnement à la somme de **8 462 176,02 €** et en section d'investissement à la somme de **3 759 516,68 €** ;

CONSIDERANT la nécessité de porter au budget 2023 un certain nombre d'ajustements budgétaires ;

OUI l'exposé de Monsieur Sébastien Gaspard, Maire-Adjoint chargée des finances, rapporteur de cette affaire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal,

DECIDE d'accepter les ouvertures et réductions de crédits budgétaires suivant le tableau ci-après :

Imputation			Libellé	OUVERT	REDUIT	SOLDE
RF	013	6419	Indemnités journalières	20 000,00		
RF	73	73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation	300 000,00		
RF	74	7482	Compensation perte de taxe additionnelle		-300 000,00	
RF	74	74111	Dotation forfaitaire (DG)	5 557,00		
RF	74	741121	Dotation de solidarité rurale	79 687,00		
RF	74	741127	Dotation nationale de péréquation	6 560,00		
RF	77	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs		-5 000,00	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				411 804,00 €	-305 000,00 €	106 804,00 €
Imputation			Libellé	OUVERT	REDUIT	SOLDE
DF	023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16 900,20		
DF	011	615231	VOIRIE	89 903,80		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				106 804,00 €	0,00 €	106 804,00 €

Imputation			Libellé	OUVERT	REDUIT	SOLDE
RI	13	13461	DETR 2023 LEDS SALLE DE SPECTACLES	25 385,00		
RI	13	13461	DETR 2023 REMPLACEMENT DE 3 CHAUDIERES	30 371,00		
RI	13	13462	DSIL 2022 ECLAIRAGE PUBLIC (44 luminaires)	20 000,00		
RI	13	1322	REGION (ECLAIRAGE PUBLIC (44 luminaires)	7 048,17		
RI	13	1312	REGION VIDEOPROTECTION (recette ramenée au niveau de la dépense réelle)		-42 462,00	
RI	13	1312	REGION SOUTIEN EQUIPEMENT FORCES DE SECURITE	10 460,00		
RI	13	1322	REGION 2022 RENOVATION 2 COURTS TENNIS (solde)	22 933,14		
RI	021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 900,20		
RECETTES D'INVESTISSEMENT				133 097,51	-42 462,00	90 635,51
DI	4541	4541101	TRVX REALISES POUR LE COMPTE DE TIERS (dépenses)	7 000,00		
DI	21	21318	CONVERSION LED SALLE DE SPECTACLE J. CORLIN	38 078,64		
DI	21	21318	REMPLACEMENT DE 3 CHAUDIERES (80% subventionné)	45 556,87		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				90 635,51	0,00 €	90 635,51

DECISION MODIFICATIVE N°2 – DETAIL PAR SECTION			Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		90 635,51	106 804,00
	Réductions			
Recettes :	Ouvertures		133 097,51	411 804,00
	Réductions		42 462,00	305 000,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		0,00	0,00

EQUILIBRE DM N°2

Solde Ouvertures	347 462,00
Solde Réductions	347 462,00
Ouvertures - Réductions	0,00

Le total des dépenses et des recettes de la **section de fonctionnement** est arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **8 568 980,02 €**.

Le total des dépenses et des recettes de la **section d'investissement** est arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **3 850 152,19 €**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
Et ont signé au registre les membres présents.
POUR EXTRAIT CONFORME.

Coubron, le 29 Juin 2023

Le Maire

Conseiller Régional d'Ile-de-France

Vice-Président de Grand Paris Grand Est

Ludovic TORO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20230629-23-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Affichage : 29/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

